Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260306-2026032D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2026

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**18**	**18**

Date de la convocation
20/02/2026
Date d'affichage
20/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt février deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, TOQUET C, LE MOINE N, MEHEUT L, LE FOL B, LE COQ O.

Secrétaire de séance : LUCAS R.

Délibération n°2026032 : Marché de travaux route des croix : avenant de plus-value

Dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire de la route des croix, l'enrobé d'une entrée de riverain d'une surface de 45 m² a été omise dans le programme.

Il convient de présenter la plus-value au marché initial de travaux passé suivant la procédure adaptée.

N° lot Libellé	Attributaire du marché	Montant marché initial HT	Avenant	Plus-value HT	% avenant / marché initial	Nouveau montant marché HT
n°1 VRD espaces verts	Colas (Ploufragan)	87 000,00€	n°1	950,00€	1,09%	87 950,00€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE l'avenant n°1 du lot n°1,

AUTORISE Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de cet avenant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE